Le procès fait à CNews rattrape Yann Barthès et Quotidien

Article rédigé par Boulevard Voltaire, le 21 mars 2024

Source [Boulevard Voltaire] : Pour la première fois, Yann Barthès devra s'expliquer sérieusement sur son refus d'inviter tout représentant du Rassemblement national. Selon une information du *JDD*, la Commission d'enquête parlementaire qui a auditionné Bolloré entendra l'animateur de *Quotidien* sur la chaîne TMC. Il évoquera le respect du pluralisme au sein de son émission. L'occasion de sortir du procès en partialité fait à... CNews! Le président de la Commission a donc considéré que la demande de cinq députés RN d'entendre l'animateur n'était pas illégitime.

Mercredi 20 mars, l'un des signataires de cette lettre, le député RN Philippe Ballard, ancien journaliste de LCI, avait évoqué le problème en séance à l'Assemblée. « *Nous, on est une chaine privée (TMC appartient à TF1), on fait ce qu'on veut ! »*, répète Barthès qui assume l'absence du RN sur ses plateaux depuis longtemps. Sauf que ce qui vaut pour CNews vaut pour TMC. Les règles du pluralisme s'imposent bien aux éditeurs publics et privés, a précisé le président de l'Arcom Roch-Olivier Maistre devant la même commission ce 21 mars.

Lire la suite

21/03/2024 01:00